

**EHPAD Public**  
10, rue Henry Dunant BP 53  
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

---

## ***VOTRE ADMISSION***

---

**Après confirmation de votre entrée, un dossier est établi le jour de l'entrée, il doit comporter les pièces suivantes :**

### **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :**

#### **✓ Obligatoires**

- Une copie du livret de famille
- Un extrait d'acte de naissance
- Une copie de la pièce d'identité recto/verso
- Une copie de votre attestation de droits à la sécurité sociale **(A fournir chaque année)**
- La carte vitale
- Une copie de la carte mutuelle et/ou des caisses complémentaires **(A fournir chaque année)**
- Une attestation d'assurance responsabilité civile **(A fournir chaque année)**

#### **✓ Si vous êtes concerné**

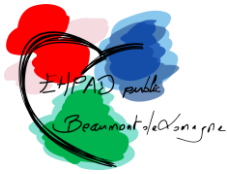
- Une copie de l'ordonnance du juge aux affaires familiales de mise sous tutelle ou curatelle, si cette ordonnance existe
- Une copie du contrat obsèques, ou sa référence complète, si ce contrat existe, et/ou désignation des pompes funèbres
- La copie de la notification APA (aide personnalisée à l'autonomie), si cette notification existe

### **DOCUMENTS FINANCIERS :**

**Le prélèvement automatique est fortement recommandé.**

#### **✓ Obligatoires**

- Une copie de la déclaration préremplie d'impôts sur le revenu
- L'avis d'imposition ou de non-imposition **(A fournir chaque année)**
- Un relevé d'identité bancaire
- Le chèque de caution



**EHPAD Public**  
10, rue Henry Dunant BP 53  
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

## **DOSSIER D'ADMISSION A COMPLETER ET SIGNER :**

### ➤ **Obligatoires**

- Le contrat de séjour
- L'engagement à payer
- L'accusé de réception et de lecture du règlement de fonctionnement
- Les instructions en cas de décès
- Le formulaire de droit à l'image renseigné et signé
- Le choix des intervenants extérieurs
- Les coordonnées de la personne référente (= A prévenir en cas d'urgence selon les demandes du résident et des proches/de la famille)

### ➤ **Si vous êtes concerné**

- Les directives anticipées relatives à la fin de vie, si elles existent
- La fiche de dépôt EHPAD, le cas échéant.
- La désignation de la personne de confiance, si elle existe

**N'hésitez pas à faire appel au personnel administratif du service des admissions pour vous guider dans vos démarches.**

**Le bureau est ouvert : Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 17h.**

**La présence du futur résident est souhaitable lors d'une visite de préadmission préalable de l'établissement, afin de lui permettre de commencer à se familiariser avec son nouvel environnement.**